

américain du commerce. Nous nous sommes engagés dans un profond cul-de-sac dont nous ne pouvons plus sortir. Nous avons accepté des lois commerciales américaines renforcées. Nous avons un mécanisme de règlement des différends qui est plus faible et moins efficace que ce que nous avons pu utiliser par le passé. Et à quelle fin?

Nous disons que nous pensons pouvoir bénéficier d'une interprétation impartiale. Pas sur la loi elle-même, mais sur le fait de savoir si elle a été appliquée honnêtement. Selon Clayton Yeutter du Bureau américain du commerce, ce n'est pas seulement la loi, mais les pratiques, les précédents, les règlements et les procédures. Ce sont autant de bases légitimes de décision.

Le mécanisme de règlement des différends ne fait que remplacer un système d'examen par un autre. En plus de contester la loi américaine devant le GATT, nous pouvons nous adresser au Tribunal du commerce international, à New York. Les porte-parole du gouvernement prétendent qu'il est soumis à beaucoup d'influences et d'ingérences politiques. Ce n'est pas ce que disait Gordon Ritchie. Ce n'est pas ce que disait l'ambassadeur canadien aux négociations commerciales. Il a dit au comité que le Tribunal du commerce international était impartial et donnait une bonne interprétation, fondée en droit.

Qu'avons-nous obtenu? Nous avons renoncé à toutes autres formes de solution pour l'industrie canadienne et qu'avons-nous eu? Nous avons remplacé un mécanisme d'examen par un autre. Nous avons remplacé le Tribunal du commerce international par les «groupes binationaux» qui seront composés d'Américains et de Canadiens en nombre égal. Je ne suis pas sûr que ce sera plus impartial.

Celui qui se penche sur l'histoire de la CMI ne tarde pas à constater qu'elle est soumise aux influences politiques et de temps à autre aux influences étatiques, comme nous l'avons vu lors de la décision du règlement du Traité du Columbia. J'estime que non seulement nous remplaçons un système d'examen par un autre, mais qu'en fait le système d'examen mis en place est plus vulnérable et plus sujet à l'influence des États. Et quand on en vient au fait, on sait bien quel État a le plus de poids et exerce le plus de pressions.

Si nous avons présenté ces amendements c'est pour dire qu'il n'y a pas de sécurité d'accès. Quand le premier ministre (M. Mulroney), le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) ou les membres du Cabinet viennent affirmer le contraire, ils ne disent pas la vérité. Ils leurrent les Canadiens parce que c'est inexact. Ils n'ont pas réalisé le but pour lequel le premier ministre avait dit au départ qu'il fallait négocier. Il a dit que c'était pour obtenir un nouveau régime de contre-mesures commerciales. Il y a peut-être un nouveau régime, mais ce nouveau régime est plus sévère que l'autre à notre endroit. Il nous interdit le recours aux tribunaux commerciaux internationaux. Il va coûter plus cher aux entreprises canadiennes, et la décision qui en sortira risque d'être plus entachée de parti pris politique que ce que nous avons actuellement.

● (1820)

Est-ce cela qu'on peut appeler une négociation réussie? Est-ce pour cela que nous allons renoncer au contrôle de nos ressources énergétiques? Est-ce pour cela que nous allons renoncer au contrôle de nos investissements? Est-ce pour cela que nous allons renoncer au contrôle de notre secteur tertiaire?

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

Pour obtenir cela? C'est cela le joyau de l'Accord commercial, ce mécanisme de règlement des différends en échange duquel nous avons renoncé à tous les autres droits de décision des Canadiens, c'est avec cela que nous nous retrouvons? Ils doivent certainement éprouver un peu de honte et d'embarras de l'autre côté s'ils pensent présenter cela comme le *nec plus ultra* de l'Accord de libre-échange canado-américain, ce machin faiblard, étriqué et au fond, je vous le dis, beaucoup moins efficace, beaucoup moins capable de protéger les intérêts commerciaux canadiens que ce que nous avons eu jusqu'ici. Je ne prétends pas que le système actuel ne puisse être amélioré. Je pense que nous pouvons améliorer le système international actuel. Nous avons déjà présenté plusieurs propositions sur ce que nous aimerions voir négocier au GATT. Je constate encore une fois que vous vous êtes levé, monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Taylor): Je regrette d'informer le député qu'il a épuisé son temps de parole. La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le secrétaire parlementaire.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Juste avant que nous nous prononcions là-dessus, monsieur le Président, je tiens à dire son fait au député qui vient de débiter des sottises. Le député Ouf et Pouf vient de nous dire en effet que nous ne pourrions plus avoir accès au GATT. Quelle sottise! L'accord de libre-échange a été négocié en application des règles du GATT et, Bonté divine, les règles du GATT font toujours loi.

M. Axworthy: Lisez donc l'article 1801. Mieux encore, lisez donc l'Accord lui-même.

M. McDermid: C'est précisément sur cela que porte l'Accord. Le député débite des sornettes quand il dit que nous n'aurons plus accès au GATT. Il a posé cette question au comité et il a obtenu une réponse.

M. Axworthy: Oui, mais c'était la mauvaise réponse.

M. McDermid: Nous aurons accès au GATT.

M. Axworthy: Pas du tout!

M. McDermid: Ce sont les spécialistes qui l'ont dit. Le député nous a parlé du mécanisme de règlement des différends. A propos, les quatre amendements qu'il a proposés visent à abolir ce mécanisme. Voilà ce qu'il veut. Il tient à éliminer l'un des gains les plus importants que le Canada ait obtenus dans cet Accord.

Voilà ce qu'il veut. Les gens qui ont fait l'objet de harcèlement, qui ont été traduits devant le Tribunal de commerce, qui se sont pourvus en appel auprès des tribunaux américains l'ont bien dit au comité, et je souhaite aujourd'hui faire consigner au compte rendu certains de leurs propos. Qu'en a dit M. Pinard, de la société Domtar, qui est aussi membre de l'Association des manufacturiers canadiens? Il a dit: Bonté divine, la réduction des droits de douanes est importante. Qu'elle serait vraisemblablement survenue un jour ou l'autre dans le cadre des négociations du GATT, mais la grande réussite de cet accord, c'est le groupe binational de règlement des différends. Voilà ce qu'il a dit. Il a témoigné en ce sens. Que le député ose, lui qui est un tel spécialiste de la fabrication, lui qui a déjà fait partie de la population active et qui en courait tous les rouages. Or, les témoins eux savent de quoi ils parlent car ils se trouvent à pied d'oeuvre et ce sont eux qui risquent leur argent.